



La Randonnée Cérétane

BP 308

66403 Céret Cedex

Céret le 17 OCTOBRE 2015

NOTICE D'INFORMATIONS – Séjour RAQUETTES A MATEMALE du 05 Mars au 12 Mars 2016

Le séjour est ouvert aux adhérents de la Randonnée Cérétane, inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRP 2013/2014 avec assurance RC.
Ouverture possible à d'autres licenciés FFRP.

Nombre de participants : 10 au minimum à 30 au maximum.

Date : du Samedi 05 Mars à midi, au Samedi 12 Mars à 9h.

Déplacements : voitures personnelles

PROGRAMME

Il s'agit d'un séjour orienté sur la pratique de la randonnée en raquettes à neige, en milieu nordique enneigé, avec un dénivelé positif de 400m à 800m.

Cinq jours de randonnées sont prévus et un jour de repos (selon météo)

HEBERGEMENT

Auberge La Prairie 4 rue du Capcir Matemale 66210, en pension complète, en chambres de deux.

Les participants sont invités à se regrouper par deux, si possible.

Il n'y a pas de chambre particulière.

COUT DU SEJOUR

Le coût du séjour est fixé à 380 € par personne,

Ce prix comprend :

- La pension, du déjeuner du 1^{er} jour au petit déjeuner du dernier jour.
- Le pique-nique chaque jour.
- L'accompagnement des randonnées par un animateur breveté.
- La redevance FFRP.
- La redevance au club La Randonnée Cérétane.
- Les boissons de convivialité.
- Le pourboire au personnel de l'auberge.
- L'accès au jacuzzi de l'auberge.

Ne sont pas compris :

- Les assurances annulation qui seront proposées le jour de la signature du contrat.
- Le linge de toilette.
- Le voyage AR.
- Les déplacements sur place basés sur le co-voiturage.
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme compris.

Inscriptions et modalités de paiement :

Les inscriptions sont ouvertes à partir du 17 Octobre 2016.

Une réunion est prévue le Lundi 19 Octobre, à 17h, au local du club, à Céret.

Co-organisateur : Comité bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre

64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris- Code APE : 913^E – SIRET : 30358816400044. - N°IM075100382

Association reconnue d'utilité publique. Agréée par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la vie associative et le Ministère de l'Ecologie et du Développement durable. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre.



Assurance RCP: MMA 14 Bd. Marie et Alexandre Oyon – 72030 LE MANS CEDEX 9
Garantie financière : UNAT 8, rue César Franck – 75015 PARIS

Un chèque d'acompte de 100€, à l'ordre de la Randonnée Cérétane sera donné ce jour-la.
Le solde sera payé fin Janvier 2016, à la signature des documents contractuels, à une date qui vous sera communiquée ultérieurement.
Le nombre de places étant limité, elles seront attribuées dans l'ordre de réception des chèques d'acomptes.

CONDITIONS D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION.

En cas d'annulation entre 15 et 30 jours avant le départ : 50% du séjour sera retenu.

Moins de 15 jours avant le départ : 100% du séjour sera retenu

En cas de désistement non couvert par l'assurance le participant s'engage à trouver lui-même un remplaçant.

Pour les garanties individuelles souscrites, se reporter aux annexes 10 et 11.

RECOMMANDATIONS

La pratique de la raquette à neige, se situe dans un milieu hivernal qui peut être hostile, selon la météo il peut faire très froid Il convient donc d'être correctement équipé.

Une liste type de l'équipement « idéal » vous sera adressé par courriel.

La Responsable du séjour :

Christiane Agrafeil-Colis

06 62 70 32 19

09 66 98 75 71

Annexe 12bis : articles R211-6 et R211-12 du code du tourisme et conditions de vente : disponibles sur le site <<randoceretane.org>>>>